



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} février 2019
Français
Original : anglais

Huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a affirmé sa détermination à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) et les autres personnes et groupes qui y sont associés. Au paragraphe 97 de ladite résolution, le Conseil m'a prié de lui présenter un rapport stratégique initial et de le tenir ensuite informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2368 \(2017\)](#), le Conseil m'a prié de continuer à lui présenter tous les six mois des rapports stratégiques qui montrent la gravité de la menace et qui présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

2. Le présent rapport est le huitième que je consacre à la menace que représente l'EIIL pour la paix et la sécurité internationales¹. Il a été établi par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions², en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales.

3. Dans le rapport, il est souligné que si l'EIIL est devenu un réseau clandestin, y compris en Iraq et en République arabe syrienne, il n'en demeure pas moins une menace, car il s'agit d'une organisation mondiale dotée d'une structure de commandement centralisée. Cette menace est accentuée par les combattants terroristes étrangers qui sont de retour dans leur pays et par ceux qui sont relocalisés ou remis en liberté. L'Organisation des Nations Unies a continué d'appuyer les États Membres dans le cadre de la lutte contre cette menace en constante évolution.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 mars 2019).

¹ Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#) et [S/2018/770](#).

² Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.



II. Évaluation de la menace

A. Vue d'ensemble de la menace

4. L'EIIL est toujours dirigé par Abu Bakr Al-Baghdadi³, mais il ne reste plus de ses hauts responsables qu'un groupe dispersé dont les rares membres peinent à s'acquitter d'un certain nombre de tâches, et notamment celles qui sont indispensables à la survie du réseau clandestin : gestion des finances, de la logistique, des forces armées, des renseignements, de la sécurité, de l'idéologie et des médias⁴.

5. Dans une large mesure, l'EIIL s'est déjà transformé en un réseau clandestin en Iraq, où il privilégie les opérations locales. Il connaît une phase de transition, d'adaptation et de consolidation, entendant préparer son retour. Il constitue des cellules à l'échelle provinciale où il reproduit les fonctions essentielles de commandement. Les réseaux provinciaux devraient devenir autonomes financièrement, même s'ils reçoivent toujours un financement limité de la part de la structure centrale⁵.

6. En Iraq, le réseau est renforcé par un flux net de combattants de l'EIIL arrivant de République arabe syrienne. Certains États Membres s'attendent à ce que le réseau syrien se transforme à son tour pour devenir semblable au réseau iraquien. Dans les deux pays, l'EIIL essaiera d'attiser les tensions sectaires et de se poser en champion des populations marginalisées. Dans un document obtenu par un État Membre sont recensés les objectifs que l'EIIL s'est fixés pour la période succédant à son califat, à savoir compromettre les activités de stabilisation et de reconstruction, s'en prendre aux efforts de reconstruction des infrastructures et, de manière générale, empêcher le développement économique. Son centre de gravité devrait rester en Iraq et en République arabe syrienne.

7. Globalement, il y a eu bien moins d'attentats associés à l'EIIL en 2018 qu'en 2017. Le nombre d'attentats « dirigés » réussis commis à l'étranger a considérablement reculé depuis 2015-2016, période à laquelle les opérations extérieures de l'EIIL battaient leur plein. Toutefois, les États Membres demeurent préoccupés par l'intention manifeste qu'ont toujours les responsables de l'EIIL de perpétrer des attentats et par le caractère aléatoire des attentats dont la commission est encouragée, ce qui les rend difficiles à déjouer.

8. La nette réduction du nombre d'attentats et de tentatives d'attentat commis à l'étranger résulte également de la diminution des effectifs clefs de l'EIIL. Il est par ailleurs possible que la défaite militaire graduelle de l'EIIL, qui a terni son image, ait réduit sa capacité de se poser en tant que menace internationale. Cependant, l'EIIL demeure de loin le groupe terroriste international le plus actif et le plus à même de commettre un attentat complexe de grande envergure dans un avenir proche. Il souhaite toujours commettre des attentats visant des avions et utiliser des substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires⁶.

9. L'EIIL n'en reste pas moins une organisation mondiale dotée d'un commandement centralisé. Il continuera de financer et de diriger ses affiliés dans la mesure de ses capacités réduites parce qu'il veut avant tout prouver sa pertinence et revendiquer la direction d'un « califat mondial ». Si l'EIIL se retrouve dans un

³ Inscrit sur la Liste sous le nom de Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299).

⁴ Information communiquée par un État Membre.

⁵ Information communiquée par un État Membre.

⁶ Information communiquée par un État Membre.

environnement permissif et se consacre de nouveau à la planification d'opérations extérieures, une résurgence des attentats « dirigés » est à prévoir⁷.

10. Dans le même temps, les combattants terroristes étrangers qui quittent la zone de conflit, ou les combattants rentrés dans leur pays qui reprennent du service parce qu'ils sont sortis de prison ou pour d'autres raisons, vont accentuer cette menace. Le traitement des personnes à la charge de ces combattants est particulièrement complexe. Les femmes radicalisées et les mineurs traumatisés peuvent aussi constituer une menace de taille.

11. En ce qui concerne les personnes qui ont quitté la zone de conflit centrale, rares sont celles à être devenues actives sur d'autres théâtres d'opérations. L'essentiel des effectifs, comparativement faibles, de combattants terroristes étrangers qui rejoignent des organisations régionales affiliées provient de cette région. Certains « voyageurs frustrés », qui n'ont pas pu se rendre au cœur de la zone de conflit, ont été redirigés ailleurs par l'EIIL ou sont partis de leur propre chef, parfois après avoir tenté de se faire oublier pendant quelque temps dans un lieu de transit. Les États Membres s'attendent à ce que les combattants terroristes étrangers de l'EIIL et d'autres terroristes soient disposés à passer d'un groupe à l'autre, ce qui peut renforcer les groupes affiliés à Al-Qaida ou donner naissance à de nouvelles associations ou à de nouveaux groupes⁸.

12. Selon certaines informations communiquées par des États Membres, l'EIIL aurait toujours accès à des réserves financières d'un montant de 50 à 300 millions de dollars. Si ses pertes de territoire l'ont privé de certaines sources de revenus, elles ont aussi réduit certaines de ses dépenses, et il devrait pouvoir subvenir à son propre fonctionnement.

13. Tout porte à croire que l'EIIL a caché de grandes quantités d'espèces dans sa zone centrale d'activités et qu'il en a fait passer clandestinement dans les pays voisins pour les mettre en lieu sûr. Il aurait également investi une partie de ses réserves de manière légitime. Il n'a plus d'accès sûr aux zones pétrolifères de l'est de la République arabe syrienne où il procédait à l'extraction directe de pétrole, et l'extorsion des cargaisons de pétrole extraites par d'autres est désormais plus rentable. Les actifs financiers de l'EIIL auraient été en grande partie dissimulés, dans le but stratégique de financer des attentats à plus grande échelle quand l'occasion se représentera.

14. Les cellules de l'EIIL devraient s'autofinancer et subvenir à leurs besoins grâce à diverses activités, notamment l'extorsion, l'enlèvement contre rançon ou d'autres activités criminelles. D'après certains rapports, le groupe conserve des informations sur les populations locales, qui pourraient être utilisées dans le cadre de futures opérations visant à extorquer ou à soutirer de quelque façon des financements de zones qui étaient précédemment sous son contrôle.

15. Il semblerait que l'EIIL conserve une compétence financière et informatique susceptible d'être utilisée aux fins de la réalisation de ses objectifs. Les institutions financières non enregistrées restent son principal canal pour transférer des fonds, tandis que les échanges d'or seraient également une source d'apport financier illicite pour le groupe.

16. Plusieurs États Membres ont mis en avant les déclarations faites par l'EIIL dans lesquelles il encourageait le recours à de nouvelles technologies financières, y

⁷ Information communiquée par un État Membre.

⁸ Information communiquée par un État Membre.

compris les crypto-monnaies. D'après les États Membres, ces monnaies ne seraient pas encore une source de revenus importante pour l'EIIL⁹.

B. Tendances régionales

1. Moyen-Orient

17. Les pertes militaires que l'EIIL a essuyées l'ont contraint à renoncer dans l'immédiat à l'idée de diriger un « califat » géographique, mais il conserve cet objectif à long terme et continue de le proclamer en ligne. L'EIIL contrôlerait toujours entre 14 000 et 18 000 militants en Iraq et en République arabe syrienne, dont 3 000 combattants terroristes étrangers. On estime que quelque 1 000 combattants terroristes étrangers de nationalités diverses – et parfois indéterminées – sont détenus en Iraq. Un nombre croissant de combattants terroristes étrangers, presque 1 000 actuellement, auxquels s'ajoutent plus de 500 personnes à charge, sont détenus dans le nord-est de la République arabe syrienne.

18. D'après certaines informations, environ 3 000 combattants armés de l'EIIL sont actuellement actifs en Iraq ; toutefois, d'autres rapports font état d'estimations plus élevées. La menace qui persiste en Iraq proviendrait à la fois des éléments résiduels de l'EIIL locaux et des combattants traversant la frontière depuis la République arabe syrienne pour chercher refuge dans les zones désertiques d'Anbar et de Ninive. À la mi-2018, l'EIIL tenait des points de contrôle dans le nord de l'Iraq, d'où il tendait des embuscades aux forces iraqiennes déployées localement. Dans les provinces de Diyala et de Salaheddine, de petits groupes de combattants de l'EIIL mèneraient des activités de surveillance.

19. Les cellules de l'EIIL en Iraq planifient des activités (enlèvement contre rançon, assassinat ciblé de dirigeants locaux et attaques visant des services publics, par exemple) visant à fragiliser l'autorité du gouvernement, à créer un climat d'anarchie, à saboter la réconciliation sociale et à augmenter le coût de la reconstruction et de la lutte contre le terrorisme¹⁰.

20. Le grand nombre de personnes déplacées dans leur propre pays est un autre facteur de radicalisation. Il a été constaté que des cellules de l'EIIL cherchaient à accéder aux camps de personnes déplacées à des fins d'endoctrinement et de recrutement ; leur démarche se concentrait sur les personnes déplacées originaires de Diyala, Salaheddine et Ninive. Les prisons et centres de détention iraqiens, fortement surpeuplés, sont considérés comme un autre vivier potentiel de la radicalisation.

21. En Iraq, 13 000 mineurs âgés au plus de 12 ans n'auraient pas de nationalité définie au motif qu'ils n'ont pas de papiers ou que leur naissance n'a jamais été enregistrée. Certains peuvent être de parents iraqiens, d'autres peuvent avoir un ou deux parents étrangers¹¹. Les États Membres considèrent qu'il s'agit là d'un problème propre à cette génération, et que la non-intégration de ces personnes dans la société pourrait à un moment ou à un autre faire naître de nouvelles menaces au cours des 20 prochaines années. Certains États Membres continuent de penser que les pays

⁹ Le Département de la justice des États-Unis (U.S. Department of Justice) a annoncé le 26 novembre 2018 l'aveu de culpabilité d'une femme qui avait acheté 62 000 dollars de bitcoins et d'autres cryptomonnaies et fait des virements électroniques à des sociétés-écrans servant de façade à l'EIIL. Département de la justice, Direction des affaires publiques (Office of Public Affairs), « New York Woman Pleads Guilty to Providing Material Support to ISIS », 26 novembre 2018.

¹⁰ Information communiquée par un État Membre.

¹¹ Information communiquée par un État Membre.

d'origine et les pays de nationalité n'assument pas leur part de responsabilité pour ce qui est d'aider les pays dans lesquels se trouvent des détenus à les transférer conformément à une procédure régulière.

22. En République arabe syrienne, le seul territoire encore détenu par l'EIIL se trouve autour de la ville de Hajin, dans la vallée du Moyen-Euphrate, près de la frontière avec l'Iraq, et l'on estime qu'il abriterait 3 000 combattants ou plus, pour la plupart iraqiens. Soumis à une pression militaire constante, certains des derniers combattants terroristes étrangers ont essayé de fuir vers le nord en direction de la Turquie, mais bon nombre ont été interceptés ou arrêtés avant d'atteindre la frontière. Une partie du contingent iraquien passe en Iraq par petits groupes avant de s'y rassembler.

23. Les États Membres ont continué de mettre en avant la menace que représentent les systèmes de drones dans la zone de conflit et, de manière générale, l'armement de drones disponibles dans le commerce encouragé par l'EIIL. En outre, la structure centrale de l'EIIL continuerait d'acheter ces drones grâce à un réseau hiérarchisé d'acheteurs organisé en petites cellules et présent dans plusieurs pays. Un de ces réseaux, qui participait à la livraison de drones en provenance d'Europe occidentale en Iraq en passant par la Turquie, a été démantelé en septembre 2018¹².

24. La structure centrale de l'EIIL reste équipée d'un arsenal conséquent datant de l'époque du soi-disant « califat »¹³. Il existe encore des filières d'approvisionnement qui fournissent les groupes terroristes dans la zone de conflit, notamment en mitrailleuses légères produites sous des licences périmées. Il a été fait état de livraisons d'armes provenant de pays d'Europe orientale à destination du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et notamment de cas de détournement d'armes destinées à des utilisateurs finals légitimes. En outre, les États Membres continuent d'insister sur la menace que constituent les engins explosifs improvisés fabriqués à partir de détonateurs récupérés et de produits chimiques précurseurs disponibles dans le commerce. Dans la plupart des cas, les auteurs d'attentats à l'engin explosif improvisé commis en Iraq pendant la période considérée ont utilisé des précurseurs de ce type plutôt que des munitions militaires.

25. En dépit d'un accord de non-ingérence mutuelle existant entre Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA) (QDe.129) et l'EIIL au Yémen depuis 2014, un conflit local a éclaté en juillet 2018 dans la province de Beïda, débouchant sur l'expulsion de l'EIIL de la plupart de ses bastions de Beïda. Néanmoins, quelques activités de coordination stratégique locales se poursuivent entre l'EIIL et d'autres groupes armés au Yémen.

26. Au Yémen, l'EIIL ne compte désormais plus que de rares camps d'entraînement mobiles et un nombre de plus en plus réduit de combattants se trouvant principalement dans la zone de Zahra (province de Jaouf). Par ailleurs, il maintient difficilement une présence sur le front de Qeïfa (province de Beïda). Les activités qu'il mène à Beïda consistent désormais principalement à protéger les responsables du groupe et les membres de leur famille. Relativement peu de combattants terroristes étrangers se rendent au Yémen pour rejoindre l'EIIL ou d'autres groupes terroristes. D'après certaines informations, l'EIIL au Yémen dépend d'un appui externe pour financer ses opérations.

¹² Information communiquée par un État Membre.

¹³ Information communiquée par un État Membre.

2. Afrique

27. L'EIIL reste une menace en Libye. Ses combattants sont sans doute moins nombreux mais demeurent actifs dans une vaste zone qui s'étend le long de la côte entre Ajdabiya et Tripoli et, au Sud, vers les gouvernorats de Sabha et de Koufra¹⁴. Le groupe fait des incursions fréquentes dans des villes à l'intérieur des terres, dont il occupe le commissariat, à la fois pour faire étalage de sa force et pour se procurer des armes. Il a utilisé cette tactique à plusieurs reprises dans diverses agglomérations¹⁵.

28. L'EIIL a attaqué le siège de la National Oil Corporation, à Tripoli, en septembre, et le champ pétrolier de Mabrouk en novembre 2018 dans des attaques de grande ampleur, signe qu'il continue de viser les installations pétrolières¹⁶. Une partie croissante de ses revenus provient par ailleurs des rançons exigées après l'enlèvement de notables locaux, qu'il a en outre au moins une fois proposé d'échanger contre la libération de certains de ses cadres¹⁷.

29. Ailleurs en Afrique du Nord, les montagnes de l'Ouest de la Tunisie abritent peut-être encore un groupe relativement inactif d'environ 30 combattants affiliés à l'EIIL. Les opérations militaires se poursuivent dans le Sinaï contre Ansar Beit el-Maqdes, qui a prêté allégeance à Abu Bakr Al-Baghdadi en novembre 2014. Les États Membres estiment que le nombre de combattants affiliés au groupe dans le Sinaï n'a connu aucune évolution significative depuis le début de 2018 (voir S/2018/705, par. 33).

30. L'État islamique du Grand Sahara est une moindre menace dans la région du Sahel que Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (QDe.159), groupe affilié à Al-Qaida. L'État islamique du Grand Sahara, qui dispose d'entre 100 à 200 combattants à Ménaka, Ansongo, Gourma et Tillabéri, est dirigé par Adnan Abu Walid al-Sahraoui (QDi.415)¹⁸. Il a prêté main forte à Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin dans certaines attaques récentes et entretient des liens avec la criminalité transnationale, se livrant notamment au trafic de pièces automobiles de rechange et à des exploitations minières illégales¹⁹. Sultan Ould Bady, qui s'est rendu aux autorités en Algérie en août 2018, était mêlé à ces activités rémunératrices²⁰.

31. Abou Musa'ab Al-Barnawi est à la tête d'entre 1 500 à 3 500 combattants du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans la zone de la triple frontière du bassin du lac Tchad²¹. Le groupe, extrêmement agressif, a acquis une forte capacité opérationnelle et multiplié les attaques contre des bases militaires et des villes. Entre juillet et décembre 2018, il a tué plus de 700 soldats nigériens et s'est emparé de leur matériel²². Le groupe n'a connu aucun revers important en 2018 et a amélioré sa situation financière. Il est parvenu à se doter de drones, à accroître la quantité et la qualité de son matériel de propagande, à recruter davantage parmi la population locale et même à attirer un petit nombre de combattants terroristes étrangers²³. Il semble toutefois souffrir de divisions au sein de la direction ; deux de

¹⁴ Information communiquée par un État Membre.

¹⁵ Information communiquée par un État Membre.

¹⁶ Information communiquée par un État Membre.

¹⁷ Information communiquée par un État Membre.

¹⁸ Information communiquée par un État Membre.

¹⁹ Information communiquée par un État Membre.

²⁰ Information communiquée par un État Membre.

²¹ Information communiquée par un État Membre.

²² Information communiquée par un État Membre.

²³ Information communiquée par un État Membre.

ses membres prééminents – Mamman Nur et Ali Gaga – ont été tués par d'autres militants du groupe.

32. Dans les zones de Somalie où les Chabab gardent la main haute, ce groupe semble coexister avec les affiliés locaux de l'EIIL. À la mi-2018, il a libéré tous les combattants terroristes étrangers partisans de l'EIIL et les a autorisés à rester dans les zones sous son contrôle. Les États Membres ont observé qu'à la mi-2018, l'EIIL avait perpétré plusieurs attaques de faible envergure et assassiné des responsables publics et des hommes d'affaires. Il est de plus en plus actif à Mogadiscio et a mis en place des cellules dans les zones du marché de Bakaara et de Ceelasha Biyaha. Les États Membres ont également constaté la présence d'agents de l'EIIL à Afgooye et au sud de la Somalie centrale²⁴ (voir S/2018/705, par. 51).

33. Au Puntland, les États Membres estiment que les combattants de l'EIIL se répartissent entre différents lieux de Qandala et Boosaaso et qu'ils ont créé une base d'entraînement et de stockage d'armes provenant essentiellement du Yémen dans la région d'Iskushubu. On a constaté en 2018 une recrudescence des activités du centre médiatique régional de l'EIIL au Puntland, qui a renforcé ses messages de propagande et sa couverture des activités du groupe et des informations locales. Certains États Membres estiment que, bien qu'encore actif, le groupe est en difficulté dans le pays et perd notamment des membres en raison des défections et de la mort de ses agents pendant les attaques.

3. Europe

34. Le nombre de combattants retournés en Europe au cours de la période considérée est relativement faible. L'attentat terroriste majeur déjoué aux Pays-Bas en septembre 2018 a montré que le problème des « voyageurs contrariés » persiste. Les États Membres signalent que, dans différents pays du continent, des liens se créent à nouveau entre des individus et la structure centrale de l'EIIL, lesquels pourraient faire renaître une structure de commandement et de contrôle.

35. Au cours de la période considérée, à mesure que la propagande directe de l'EIIL faiblissait, les outils, les messages en ligne et les revendications invraisemblables d'attentats utilisés par le passé sont revenus en force. Des tutoriels de l'EIIL sont toujours disponibles en ligne. L'attentat du 11 décembre 2018 à Strasbourg a montré que la radicalisation des délinquants dans le système pénitentiaire continuait de poser de graves difficultés (voir S/2017/573, par. 10)²⁵.

36. Les États Membres des Balkans occidentaux jugent moyenne à faible la menace générale que posent les combattants terroristes étrangers et l'extrémisme violent dans leur région. Ils soulignent que certains attentats inspirés par l'EIIL dans la région et qui ont été déjoués relevaient à certains égards de l'amateurisme. Ce phénomène s'explique peut-être par la méthode que la structure centrale de l'EIIL a tendance à suivre, à savoir utiliser des acteurs locaux souvent dépourvus de l'entraînement des combattants de la structure centrale pour commettre des attentats.

37. Depuis l'autoproclamation du « califat », environ 1 000 combattants terroristes étrangers ont quitté les Balkans occidentaux pour se rendre dans la zone de conflit en Iraq et en République arabe syrienne. Parmi eux, 100 auraient été tués et 300 sont revenus, mais la trace des combattants restants s'est perdue²⁶. Tous les départs vers la zone de conflit ont été enregistrés auprès des autorités nationales et la plupart ont été communiqués aux partenaires régionaux. Le désenchantement qu'expriment au cours

²⁴ Information communiquée par un État Membre.

²⁵ Information communiquée par un État Membre.

²⁶ Information communiquée par un État Membre.

des interrogatoires certains de ceux qui sont revenus laisse penser que leur radicalisation initiale n'a pas fait naître d'attachement idéologique fort à l'EIIL²⁷.

4. Asie centrale et Asie du Sud

38. Actuellement, les bastions de l'EIIL en Afghanistan se trouvent dans les provinces orientales de Nangarhar, de Kounar, du Nouristan et de Laghman. Le groupe compterait en tout entre 2 500 et 4 000 militants dans le pays²⁸. Il y contrôlerait également certains camps d'entraînement et aurait créé un réseau de cellules dans diverses villes, dont Kaboul. Ses responsables locaux entretiennent des contacts étroits avec la structure centrale du groupe en République arabe syrienne et en Iraq. Certaines nominations importantes passent par la direction centrale et les vidéos de propagande sont publiées de façon coordonnée. Après la mort d'Abu Sa'id Bajauri, un chef du groupe, le 14 juillet 2018, le conseil suprême de l'EIIL en Afghanistan a nommé Mawlawi Ziya ul-Haq (alias Abu Omar Al-Khorasani) quatrième « émir » du groupe depuis sa création.

39. En 2018, l'EIIL aurait perpétré 38 attentats terroristes en Afghanistan, souvent de grande envergure, notamment à Kaboul²⁹. Sont entre autres visés les forces de sécurité afghanes, les Taliban, le personnel militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), les diplomates, le personnel de l'ONU et des organisations non gouvernementales, les journalistes et les établissements sanitaires, ainsi que les minorités religieuses, que le groupe considère comme des cibles faciles.

40. L'EIIL a subi un grave revers dans le nord de l'Afghanistan au cours de la période considérée. En juillet 2018, 200 de ses combattants ont perdu la vie lors d'une attaque menée par un millier de Taliban contre ses positions dans la province de Jozjan, alors que 254 se sont rendus aux forces gouvernementales et 25 combattants terroristes étrangers aux Taliban. Un État Membre estime que l'EIIL a entièrement été chassé de la province, mais qu'il garde des sympathisants ailleurs dans le nord parmi une minorité de Taliban – environ 170 combattants à Fariyab, 100 à Sar-e Pol et 50 à Balkh³⁰.

41. L'EIIL cherche à étendre sa zone d'activité en Asie centrale et a appelé à commettre des attentats terroristes dans des lieux de rassemblement public, principalement dans la vallée du Ferghana. Le 30 juillet 2018, il a revendiqué le meurtre de quatre cyclistes étrangers au Tadjikistan. En novembre, il a revendiqué au nom de l'un de ses combattants l'attentat qui avait déclenché une émeute dans une prison de haute sécurité à Khudjand, au Tadjikistan.

42. En République islamique d'Iran, l'EIIL a tué 24 personnes et en a blessé 60 lors de l'attentat du 22 septembre 2018 à Ahvaz³¹.

5. Asie du Sud-Est

43. Bien que le nombre d'attentats perpétrés ait été faible pendant la période, les États Membres continuent de craindre la menace terroriste des groupes affiliés à l'EIIL. Ils notent que les efforts visant à déjouer les attentats dès les premières étapes connaissent un certain succès.

44. Les États Membres se sont dits préoccupés par la difficulté de maintenir sous surveillance constante ou en détention les combattants terroristes étrangers de retour

²⁷ Information communiquée par un État Membre.

²⁸ Information communiquée par un État Membre.

²⁹ Information communiquée par un État Membre.

³⁰ Information communiquée par un État Membre.

³¹ Information communiquée par un État Membre.

dans leur pays. Le rapatriement des combattants actuellement détenus en Iraq et en République arabe syrienne est complexe, de même que celui des membres de la famille de combattants détenus ou décédés, dont certains doivent à leur retour être suivis et bénéficier de services sociaux complets.

45. Les États Membres ont exprimé leur inquiétude quant aux « voyageurs frustrés », à savoir les personnes qui, sans avoir pu atteindre l'Iraq ou la République arabe syrienne, rentrent chez elles dans l'intention de commettre des actes de violence et de propager le message selon lequel l'EIIL demeurerait une force viable d'envergure mondiale. Certaines des personnes rentrant dans leurs pays depuis la zone de conflit disposeraient d'importantes sommes d'argent liquide avec lesquelles elles chercheraient à se procurer une nouvelle identité et à créer des entreprises. Certains combattants terroristes étrangers originaires d'autres régions se rendraient également en Asie du Sud-Est pour échapper à la détention dans leur pays d'origine.

46. À la lumière de l'enquête menée par les autorités indonésiennes sur une série d'attentats-suicides menés par des membres du groupe Jamaah Ansharut Daulahl (JAD), il est à craindre que ceux-ci ne relèvent d'un nouveau mode opératoire et qu'ils aient été en partie inspirés par un « voyageur frustré » ayant tenté de se rendre dans le califat. Le rôle des jeunes et des femmes dans les opérations terroristes perpétrées dans la région semble évoluer. L'EIIL qui, au départ, ne voulait pas que des femmes soient associées à ses opérations, a récemment salué leur participation directe comme lors des attentats-suicides de Surabaya en mai 2018³². Les États Membres ont fait observer que le risque de recrutement était élevé parmi les jeunes et que certains avaient participé à la planification d'attentats et à la fabrication d'engins explosifs improvisés pendant la période à l'examen.

III. Point sur les mesures prises face à l'évolution de la menace

A. Aperçu général

47. Depuis mon précédent rapport (S/2018/770), l'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales ont continué de renforcer, d'affiner et d'exploiter efficacement les outils et mesures destinés à faire face à l'évolution de la menace que représentent l'EIIL, les entités qui lui sont associées et ses militants, ainsi que les combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur pays.

48. Je salue le travail accompli par le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, qui ont œuvré à la révision des Principes directeurs de Madrid relatifs aux combattants terroristes étrangers de 2015 (Principes directeurs de Madrid), compte tenu de l'évolution du phénomène des combattants terroristes étrangers, en organisant notamment une réunion spéciale du Comité à New York le 13 décembre 2018. L'*additif aux principes directeurs de Madrid*, adopté par le Comité le 27 décembre 2018³³, fournit aux États Membres des orientations précieuses pour faire face au retour et à la relocalisation des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille qui les accompagnent, ainsi que des conseils dans les domaines concernés par le présent rapport.

49. Pour élaborer l'*additif*, le Comité et la Direction exécutive ont mis à profit leur dialogue permanent avec les États Membres et leur contacts avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité, les bureaux et offices des Nations Unies, les mécanismes compétents en matière de droits

³² Information communiquée par un État Membre.

³³ S/2018/1177.

de l'homme, les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et le Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste de la Direction exécutive. Dans ce cadre, un atelier avec les membres du Réseau a été organisé à Doha en octobre 2018 à l'occasion d'un forum sur les combattants étrangers de retour dans leur pays, et une réunion interactive avec la société civile s'est tenue à New York en novembre 2018. Je salue également l'action menée par le Comité contre le terrorisme pour maintenir un dialogue constant avec toutes les parties prenantes et interlocuteurs en vue de l'application pratique des additifs.

50. Des efforts constants ont été faits pour renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité de la lutte contre le terrorisme que mène l'Organisation. Le 6 décembre 2018, en présence des chefs des organes compétents des Nations Unies, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et de l'Organisation mondiale des douanes, j'ai lancé le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, nouveau cadre de coordination visant à renforcer l'initiative commune menée en la matière à l'échelle du système. L'Équipe spéciale créée dans ce cadre a remplacé l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Le lancement du Pacte de coordination et de la nouvelle équipe spéciale contribuera également, avec l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU, à renforcer l'efficacité de l'action antiterroriste que l'ONU mène sur le terrain en complément de celle des États Membres, notamment grâce à des efforts de suivi et d'évaluation conjoints et à la mobilisation de ressources.

51. Le 20 août 2018, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a officiellement entamé ses travaux. Conformément à la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, l'Équipe d'enquêteurs a pour tâche d'appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'EIIL à rendre des comptes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide, conformément à son mandat approuvé par le Conseil de sécurité le 13 février 2018. Comme indiqué dans le premier rapport du Conseiller spécial et chef de l'Équipe d'enquêteurs en date du 16 novembre 2018 ([S/2018/1031](#)), celle-ci a déjà beaucoup avancé dans la mise en place des principales composantes de son infrastructure, de son budget et de ses services fonctionnels. Ses premiers éléments ont donc été déployés à Bagdad le 29 octobre 2018.

B. Poursuites, réadaptation et réinsertion

52. Étant donné les problèmes posés par le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille qui les accompagnent, et le nombre croissant d'auteurs d'actes de terrorisme actuellement emprisonnés dans de nombreux États Membres, les organismes des Nations Unies continuent d'aider les États Membres à élaborer des stratégies exhaustives concernant les poursuites, la réadaptation et la réinsertion, en tenant compte des sensibilités propres au sexe et à l'âge des intéressés.

53. En novembre 2018, la Direction exécutive a informé le Comité contre le terrorisme des mesures prises en la matière et notamment de celles adoptées par les États de la région du bassin du lac Tchad pour combattre le phénomène des combattants terroristes étrangers et les activités de Boko Haram. La Direction exécutive a indiqué qu'il convenait d'agir de manière globale et a relevé que les États de la région avaient tendance à intervenir au coup par coup et à concevoir les stratégies de réadaptation et de réinsertion et les stratégies de poursuites comme deux choses séparées. Les parties prenantes ont été encouragées à suivre et évaluer

continuellement les nouvelles stratégies de poursuite, de réadaptation et de réinsertion, de façon à recenser les bonnes pratiques et les difficultés, étant entendu que ces stratégies devaient tenir compte des besoins propres au sexe et à l'âge des hommes, femmes et enfants concernés.

54. Les États de l'Afrique de l'Ouest continuent de se heurter à de nombreuses difficultés pour mettre en place des mécanismes efficaces de contrôle des détenus suspectés d'entretenir des liens avec des groupes terroristes ou d'avoir commis un acte de terrorisme. Ces États manquent d'une part de capacités et d'autre part d'une approche intégrée prévoyant notamment des critères et des procédures de contrôle communs. Certains d'entre eux envisagent de mettre en place des mesures qui exempteraient de poursuites les membres de groupes terroristes à condition qu'ils se rendent aux autorités et qu'ils n'aient commis ni acte de génocide, ni crime de guerre, ni crimes contre l'humanité ni aucune autre infraction grave.

55. Apprès des États Membres, la Direction exécutive a continué de faire valoir qu'en matière de poursuites, de réadaptation et de réinsertion, la démarche à suivre doit être pluri-institutionnelle, intégrée et propre à faire en sorte que les actes terroristes ne restent pas impunis (conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité) et à faciliter la réinsertion des anciens membres des groupes terroristes dans leurs communautés. Avant d'envisager d'autres approches, les États devraient appliquer les procédures de contrôle voulues pour déterminer les cas où une enquête ou des poursuites s'imposent. Ils devraient également veiller à ce que celles et ceux qui se sont livrés aux autorités ne soient pas systématiquement exemptés de poursuites et que le droit des victimes à un recours soit respecté.

56. Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, les niveaux sans précédent d'arrestations et de détentions pour des infractions liées au terrorisme posent de nouveaux défis aux systèmes de justice pénale. La multiplication des affaires de terrorisme en suspens entraîne un placement prolongé des suspects en détention provisoire. Certains États ont également mis en place des procédures spéciales autorisant l'allongement de la détention provisoire dans les affaires liées au terrorisme, ce qui soulève de graves préoccupations en matière de droits de l'homme.

57. Dans le but de résorber l'arriéré d'affaires, les États d'Afrique de l'Ouest ont pris des mesures pour renforcer la coopération entre les services de détection et de répression et les professionnels de la justice pénale aux niveaux local et national. Au Sahel, l'accord de 2017 sur la coopération judiciaire entre le Tchad, le Mali, le Niger et la composante Police de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel offre une occasion unique d'approfondir la coopération régionale.

58. Les systèmes de justice pénale des États Membres des zones de conflit au Moyen-Orient et des États voisins sont également mis à rude épreuve du fait du grand nombre de combattants de l'EIIL (ou de personnes soupçonnées de l'être) et de partisans de ce groupe, dont un nombre important de femmes, actuellement détenus. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) apporte son concours aux autorités judiciaires irakiennes pour garantir le respect des normes internationales d'impartialité de la procédure.

59. De nombreux États Membres continuent d'éprouver des difficultés à gérer les détenus condamnés pour terrorisme et à prévenir la radicalisation violente dans les prisons. Le risque d'extrémisme violent peut augmenter si les traitements subis ou les conditions de détention portent atteinte à la dignité humaine et aux droits des détenus. La Direction exécutive, dans ses relations avec les États d'Afrique de l'Ouest, a recensé certaines sources de préoccupation ; seules quelques prisons disposent ainsi des ressources ou de la formation nécessaires pour évaluer les risques et les besoins

individuels, détecter les premiers signes de radicalisation violente ou gérer les détenus terroristes à haut risque.

60. Certains États Membres d'autres régions, notamment en Asie centrale et en Asie du Sud-Est, connaissent les mêmes difficultés et peinent eux aussi à évaluer correctement les besoins des détenus et les risques qu'ils posent. La Direction exécutive a recensé certaines bonnes pratiques dans ce domaine en Océanie, en Amérique du Nord et en Asie du Sud-Est dont les États Membres voudront peut-être s'inspirer.

61. L'ONU DC et le Bureau de lutte contre le terrorisme, en coopération étroite avec la Direction exécutive, s'emploient, dans le cadre d'un projet conjoint, à fournir au personnel pénitencier et à d'autres parties prenantes dans trois États Membres une assistance adaptée à leurs besoins, l'objectif étant d'augmenter la sécurité et la sûreté des prisons, d'améliorer l'évaluation des risques et des besoins et de renforcer la réadaptation et la réinsertion sociale. Les partenaires ont mené deux missions de repérage à la fin de 2018.

62. Les organismes des Nations Unies continuent d'accorder la priorité à la situation des enfants associés aux combattants terroristes étrangers. Un nombre important d'enfants associés à des membres de l'EIIL sont détenus en Iraq et en République arabe syrienne, souvent dans de mauvaises conditions, sans accès ni à l'éducation ni aux services de base, et n'ont qu'une faible chance de rentrer dans leur pays d'origine ou dans celui de leurs parents. Ces enfants risquent l'apatridie, bien qu'ils aient la nationalité d'un ou de plusieurs États Membres ou qu'ils puissent y prétendre.

63. Préoccupée par cette évolution, ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé a demandé le rapatriement immédiat de tous les enfants de moins de 18 ans et l'élaboration de programmes spécialisés de protection de l'enfance pour assurer leur pleine réinsertion. J'exhorte tous les États concernés à trouver ensemble des solutions pour les enfants dont les droits fondamentaux sont gravement menacés.

64. Les *Additifs aux Principes directeurs de Madrid* contiennent des orientations sur plusieurs questions relatives aux effets du terrorisme et de la lutte antiterroriste sur les enfants et les droits des enfants. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué de tenir des consultations régionales en vue d'élaborer un manuel sur le respect des droits fondamentaux des enfants accompagnant les combattants terroristes étrangers. Des rencontres régionales de praticiens ont eu lieu à Paris, en septembre 2018, et à Amman, en janvier 2019. Le manuel sera achevé dans les mois à venir.

C. Coopération internationale en matière judiciaire

65. Étant donné son caractère transnational, la menace protéiforme que représentent l'EIIL et ses affiliés rend la coopération internationale en matière judiciaire d'autant plus nécessaire, notamment aux fins de la collecte, du traitement, de la préservation et du partage des informations et des éléments de preuve. Il est extrêmement compliqué pour les États Membres de recueillir des preuves recevables dans les situations de conflit ou de sortie de conflit dans lesquelles le groupe prolifère. Lorsque, en raison des risques, les agents de la justice pénale ne peuvent accéder à ces zones à haut risque ou y faire leur travail, l'armée pourrait jouer un rôle essentiel dans la collecte, la préservation et l'échange légal d'éléments de preuve.

66. La Direction exécutive, en coopération avec les entités membres du Groupe de travail sur les ripostes juridiques et pénales au terrorisme de l'Équipe spéciale de coordination contre le terrorisme et du Centre international pour la lutte contre le terrorisme de La Haye, a continué d'élaborer des directives visant à faciliter

l'utilisation et la recevabilité des informations et éléments de preuve conservés, recueillis et communiqués par l'armée. Ces directives comporteront aussi des informations sur la préservation de la chaîne de traçabilité des preuves recueillies par l'armée et insisteront sur le respect des principes pertinents du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, auxquels les autorités nationales compétentes devraient se conformer s'agissant de la collecte, du traitement, de la préservation et du partage des informations et des preuves par l'armée.

67. L'ONUDC et la Direction exécutive, en partenariat avec l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies, ont contribué à l'élaboration d'un formulaire succinct de communication d'information à l'usage de ceux qui sont les premiers à entrer en contact avec un membre d'un groupe terroriste. Ce formulaire, élaboré en partenariat avec des autorités militaires et avec la Force multinationale mixte, concourra à la préservation de la chaîne de preuves. En décembre 2018, l'ONUDC et la Direction exécutive ont aidé le Cameroun à promouvoir l'utilisation du formulaire au niveau national.

68. Dans le cadre des enquêtes et poursuites relatives à des infractions terroristes, de nombreux États s'efforcent d'obtenir, de conserver et d'exploiter les preuves numériques fournies par les prestataires de services de communications. Pour les y aider, l'ONUDC, la Direction exécutive et l'Association internationale des procureurs et poursuivants (AIPP) ont publié à New York, en septembre 2018, un guide pratique destiné aux professionnels qui cherchent à obtenir des preuves électroniques à l'étranger. Ce guide est un outil de référence pour la coopération transfrontière en matière de preuves numériques. Des activités de formation connexes ont également été lancées à l'échelle mondiale à l'intention des États Membres.

69. Malgré l'abondance de preuves concernant les nombreux actes de violence sexuelle commis par des membres de l'EIL et des organisations qui lui sont affiliées, aucune poursuite n'a été engagée. J'exhorte tous les États Membres à engager des poursuites contre les membres de l'EIL qui ont commis des crimes, y compris ceux qui se sont rendus coupables d'actes de violence sexuelle ou se sont livrés à la traite d'êtres humains, et à le faire dans le respect des normes du droit international applicables, notamment du droit humanitaire international et du droit des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne le principe du droit à un procès équitable et à une procédure régulière. Tout État accueillant des réfugiés victimes de l'EIL devrait également faire en sorte que les services de poursuites locaux donnent à ces personnes accès à la justice formelle en tenant compte de leurs besoins en tant que victimes.

70. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a collaboré avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit pour aider l'Iraq à traduire en justice les membres de l'EIL qui ont commis des actes de violence sexuelle et les amener à rendre des comptes. L'Équipe a également collaboré avec des organisations de la société civile et des organisations de victimes pour que les victimes de ces crimes puissent participer aux futures procédures judiciaires.

71. Compte tenu des difficultés qu'ils rencontrent dans la collecte d'éléments de preuve et du fait que les combattants terroristes étrangers et agents de l'EIL ne limitent pas leurs déplacements aux zones de conflit, les États Membres du Moyen-Orient devraient envisager de ne pas coopérer seulement avec des États qui leur sont proches géographiquement ou idéologiquement et de se doter de davantage de moyens

pour coopérer efficacement dans le domaine pénal. La Direction exécutive a recommandé aux États de conclure des traités de coopération en matière pénale avec tous les États, dans le respect de l'état de droit et des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Les États devraient également envisager de se doter de lois (assorties des garanties appropriées) qui permettent aux tribunaux d'utiliser les informations échangées dans le cadre de la coopération entre services de police ou entre l'armée et les services de police, lorsque ces informations sont recueillies conformément au droit national et au droit international, y compris le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

72. L'efficacité de la coopération internationale et de la lutte contre le terrorisme dépend du respect des normes du droit international des droits de l'homme. À cet égard, je me félicite du rapport présenté par la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (A/73/361). En novembre 2018, l'ONU DC et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont tenu le dernier atelier de leur stage de formation des formateurs organisé au niveau régional pour renforcer les capacités des États Membres. Cet atelier, qui porte sur la prise en compte des droits de l'homme dans l'élaboration de mesures de justice pénale visant à lutter contre le terrorisme, a réuni des participants venus de six États du Sahel et du bassin du lac Tchad.

D. Lutte contre le financement du terrorisme

73. Compte tenu de l'évolution des méthodes de financement utilisées par l'EIIL, il est nécessaire d'adopter une approche globale et coordonnée pour lutter contre le financement du terrorisme. Les États doivent notamment mettre en place des mesures de gel des avoirs et les appliquer efficacement, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. La Direction exécutive a continué de promouvoir ces mesures dans le cadre de son action auprès des États Membres. En novembre 2018, la Tunisie a adopté sa première liste nationale de personnes et d'entités en rapport avec le terrorisme, à l'issue d'un processus engagé en janvier 2017 avec l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé des ateliers nationaux de formation sur l'application des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité à l'intention des responsables de la réglementation et d'entités du secteur privé à Maurice et en Mongolie.

74. Les États Membres qui se trouvent dans les zones de conflit au Moyen-Orient ou à proximité continuent de prendre des mesures pour lutter contre les flux bidirectionnels de fonds contrôlés par l'EIIL ou liés à celui-ci. Toutefois, dans de nombreux États, les règlements ou lois visant à lutter contre le financement du terrorisme ont été adoptés assez récemment, aussi les institutions, les forces de l'ordre et les systèmes judiciaires ne possèdent-ils pas encore d'expertise en la matière, ce qui les empêche de mener à bien les enquêtes et poursuites relatives aux infractions de financement du terrorisme.

75. Pour que les États Membres renforcent leur capacité de lutte contre le financement du terrorisme, l'ONU DC continue d'aider chaque État concerné à créer et entretenir un groupe interinstitutions de formateurs dans ce domaine et à organiser des programmes de formation sur mesure. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a également pris des initiatives afin de donner aux spécialistes du patrimoine culturel, aux autorités de maintien de l'ordre et aux professionnels des services financiers davantage de moyens de contribuer à la prévention et à la répression du trafic illicite de biens culturels aux fins du financement du terrorisme. À la fin du mois de novembre 2018, l'UNESCO a

organisé, à Paris, un programme de formation à l'intention de représentants des forces de l'ordre et des organes judiciaires européens, dans le but de les aider à protéger le patrimoine culturel en cas de conflit armé.

76. Il est également crucial de renforcer la coopération, au niveau régional comme international, pour prévenir et détecter les flux de capitaux et de marchandises émis par l'EUIL ou reçus par lui. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a collaboré avec le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) pour élaborer un plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme, qui a été adopté à la réunion plénière ministérielle du GABAOA tenue aux Seychelles en septembre 2018. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Groupe antiblanchiment s'emploient actuellement à mettre en œuvre ce plan au niveau national.

Difficultés nouvelles

77. Le contrôle limité dont font l'objet les services de paiement mobile en Afrique de l'Ouest a été considéré comme un risque potentiel en matière de financement du terrorisme par la Direction exécutive lors des missions d'évaluation qu'elle a menées pendant la période à l'examen au nom du Comité contre le terrorisme. L'augmentation rapide de ces services a permis d'améliorer l'ouverture aux services financiers, mais les États Membres ont détecté des virements mobiles liés à plusieurs attentats terroristes perpétrés dans la région. Même si la réglementation nécessaire est en place, l'identité des expéditeurs et destinataires de l'argent n'est pas toujours contrôlée efficacement.

78. Le secteur de l'exploitation aurifère artisanale en Afrique de l'Ouest semble également susceptible d'être utilisé pour financer le terrorisme. Certains groupes terroristes, dont plusieurs sont affiliés à l'EUIL, opèrent notoirement dans des régions qui vivent de ce secteur, et l'exploitation aurifère revêt une importance croissante pour l'économie de certains États d'Afrique de l'Ouest. En juin 2018, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a préconisé un renforcement des contrôles, en application du principe de précaution, et la sensibilisation de tous les acteurs du secteur.

79. Les États Membres prennent de plus en plus de mesures pour se prémunir contre le risque que les cybermonnaies soient utilisées à des fins criminelles et terroristes. Certains États ont fait en sorte que les plateformes d'échange et les sociétés qui proposent des porte-monnaie numériques soient soumises aux réglementations visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, exigeant notamment qu'elles soient agréées par les autorités nationales ou enregistrées auprès d'elles. Afin que les efforts en ce sens soient mieux coordonnés, le Groupe d'action financière (GAFI) a adopté une définition révisée des concepts « d'actif virtuel » et de « prestataire de services en actifs virtuels » lors de sa séance plénière tenue à Paris, en octobre 2018.

Criminalité organisée

80. Les entités des Nations Unies et les États Membres de l'Organisation continuent de considérer qu'il est prioritaire d'analyser les liens potentiels entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée. Dans le discours que j'ai prononcé devant l'Assemblée générale le 25 septembre 2018 (voir [A/73/PV.6](#)), j'ai insisté sur le fait que les liens entre le terrorisme et la criminalité internationale organisée étaient de plus en plus étroits, notamment en ce qui concerne la traite d'êtres humains, les trafics de drogue et d'armes et la corruption. Dans mon rapport de

novembre 2018 sur la traite d'êtres humains en période de conflit armé³⁴, j'ai noté avec préoccupation que les terroristes continuaient de se livrer à des actes de violence et d'exploitation (qui sont considérés comme relevant de traite d'êtres humains) dans les zones de conflit.

81. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans la déclaration faite par sa présidente le 8 mai 2018 (S/PRST/2018/9), la question des liens entre criminalité et terrorisme reste une priorité dans les travaux du Comité contre le terrorisme. En octobre 2018, en étroite coopération avec l'ONU DC et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), le Comité a tenu une séance d'information publique sur cette question, axée sur la traite des personnes et les trafics de drogue et d'armes.

82. La question des liens entre criminalité et terrorisme a également été abordée lors de la première réunion du Groupe de travail d'experts sur le terrorisme et le crime organisé transnational, organisée par le Conseil de l'Europe en octobre 2018. En décembre 2018, le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (GEA) et le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de l'argent (GAP) ont organisé ensemble un atelier d'experts sur l'utilisation des produits du crime aux fins du financement du terrorisme.

E. Gestion des frontières et application de la loi

83. Conformément à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, la Direction exécutive a continué d'évaluer les progrès accomplis par les États Membres dans la mise en place de systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et de dossiers passagers (PNR) et a recensé les bonnes pratiques en la matière. Depuis mon dernier rapport en date, seuls quelques États Membres supplémentaires ont pris des mesures pour exiger des compagnies aériennes qu'elles communiquent à l'avance ces renseignements, conformément à la norme adoptée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en 2017. Le nombre d'États ayant renforcé leur capacité de collecter, de traiter et d'analyser les données des PNR est encore plus faible et ne représente qu'environ 10 % des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ces chiffres relativement faibles semblent être dus à un manque de ressources, de capacités ou d'expertise.

84. À cet égard, en collaboration avec la Direction exécutive, l'ONU DC, le Bureau de l'informatique et des communications et l'OACI, le Bureau de lutte contre le terrorisme a élaboré un projet pluriannuel, lancé le 1^{er} octobre 2018, qui vise à renforcer la capacité des États Membres d'exploiter des données des RPCV et des PNR pour empêcher les terroristes de voyager. Pour aider les États Membres à collecter et utiliser ces données, le projet prévoit de leur donner accès à un logiciel ad hoc (développé par les Pays-Bas), que les transporteurs aériens peuvent utiliser pour transmettre lesdites données aux autorités compétentes pour analyse. Il vise également à aider les États Membres à adopter des cadres juridiques et administratifs permettant le transfert, le traitement et l'exploitation des données relatives aux passagers et à mettre en place les garanties appropriées afin d'assurer le respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme et d'éviter les incompatibilités juridiques. Les missions d'évaluation et de renforcement des capacités devraient commencer les premières semaines d'avril 2019.

85. En octobre 2018, en coordination avec l'OIM, l'ONU DC et l'équipe de pays des Nations Unies au Turkménistan, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé à

³⁴ S/2018/1042.

Achgabat un atelier régional de formation sur les bonnes pratiques de sécurité et de gestion des frontières. Cet atelier s'inscrit dans le cadre du programme mondial de gestion de la sécurité des frontières, lancé par Bureau de lutte contre le terrorisme en décembre 2018, qui comprend une série d'activités de renforcement des capacités visant à aider les États Membres à lutter contre le terrorisme et endiguer le flux des combattants terroristes étrangers.

86. Conformément à la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, les entités des Nations Unies et les États Membres de l'Organisation s'efforcent de promouvoir l'utilisation et l'échange responsables des données biométriques. C'est un élément essentiel de la lutte contre le terrorisme, comme le soulignent le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive, qui ont continué de mener des activités de sensibilisation en ce sens, notamment en faisant connaître le Recueil des pratiques recommandées dans ce domaine, établi par l'Organisation. Les entités ont participé au congrès mondial du Biometrics Institute, organisé à Londres, en octobre 2018, et prévoient de présenter un exposé sur cette question à l'intention des États Membres, à New York, en mars 2019.

87. Dans sa résolution [2396 \(2017\)](#), le Conseil a également décidé que les États Membres s'emploieraient à établir des listes de personnes à surveiller et des bases de données de combattants terroristes étrangers présumés, et les a encouragés à échanger davantage ces informations. Le 13 décembre 2018, la Direction exécutive a organisé à New York un événement consacré à l'étude des problèmes qui pourraient se poser dans le domaine de la protection de la vie privée et des données. Les débats ont mis en lumière la nécessité pour les États Membres de respecter les principes de nécessité et de proportionnalité, d'établir des mécanismes de contrôle indépendants et d'adopter des cadres juridiques efficaces pour la protection des données.

88. La protection des infrastructures essentielles contre les attaques terroristes reste une priorité, puisque l'EIIL et ses partisans continuent de prévoir ou de mener à bien des attaques contre des cibles vulnérables, souvent au moyen d'armes légères et de petit calibre (ALPC) ou de dispositifs explosifs improvisés. En janvier 2019, à Singapour, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive ont organisé, en partenariat avec INTERPOL, le premier d'une série d'ateliers régionaux visant à mieux faire connaître et appliquer la résolution [2341 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité relative à la protection des infrastructures critiques.

89. Les États Membres, notamment ceux de la région du Sahel, sont de plus en plus préoccupés par le fait que les terroristes aient recours à des dispositifs explosifs improvisés, ce qui est particulièrement difficile à éviter : des biens à double usage peuvent être exportés vers des États dans lesquels des groupes terroristes opèrent, et du matériel peut être volé au cours d'attaques ciblant des chantiers de construction ou des sites d'exploitation minière. Une action coordonnée à l'échelle internationale est donc nécessaire pour renforcer l'échange d'informations, faire en sorte que les cadres réglementaires applicables aux explosifs commerciaux et aux biens à double usage soient mis à jour et effectivement appliqués et envisager des mesures propres à obliger les détaillants, les sociétés minières et les entreprises de construction à signaler tout achat ou vol suspect. En novembre 2018, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et la Direction exécutive ont organisé conjointement, à New York, un séminaire d'experts sur l'application de la résolution [2370 \(2017\)](#) du Conseil et la prévention de l'accès des terroristes aux armes légères et de petit calibre et aux engins explosifs improvisés.

F. Mesures prises pour contrer les discours terroristes et mobiliser les communautés dans la lutte contre l'extrémisme violent

90. Les organismes des Nations Unies ont continué de promouvoir une démarche faisant intervenir tous les services de l'État et tous les secteurs de la société pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, notamment avec la participation de la société civile, des femmes et des jeunes. Lors du huitième Forum de l'Alliance des civilisations, tenu à New York en novembre 2018, plus de 100 animateurs de groupes de jeunes (54 femmes et 49 hommes) venus de 64 États ont partagé leur expérience et leurs bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l'initiation aux médias et à l'information.

91. De nombreux programmes de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène ciblent les jeunes et les professionnels de l'éducation. En novembre 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'UNESCO et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ont organisé en Mauritanie un atelier régional de renforcement des capacités sur le rôle de l'éducation dans la prévention de l'extrémisme violent. En Iraq, en octobre 2018, dans le cadre de son initiative intitulée « Faire revivre l'esprit de Mossoul », l'UNESCO a lancé un programme éducatif qui offre aux jeunes des débouchés économiques dans le contexte de la restauration de la vieille ville, de monuments et de sites archéologiques.

92. En novembre 2018, l'UNESCO a également organisé des sessions de formation à l'intention des apprenants, des enseignants et des parties prenantes concernées dans des États du Sahel et de l'Asie centrale et coordonné avec le Bureau de lutte contre le terrorisme un projet conjoint axé sur la prévention de l'extrémisme violent en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie, qui a permis de former de jeunes journalistes et des membres d'associations de médias locaux. Ce projet vise à renforcer l'esprit critique face aux médias et à encourager une utilisation plus éthique des médias sociaux.

93. D'autres organismes des Nations Unies ont également pris la mesure du rôle que jouaient les médias et des médias sociaux dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène. En octobre 2018, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a organisé à Bangui un atelier visant à donner aux professionnels des médias les moyens de lutter contre la haine religieuse et ethnique et l'incitation à la violence, qui a abouti à la création d'un comité de prévention de l'incitation à la violence.

94. Conformément aux résolutions 2354 (2017), 2395 (2017) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité, les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile et le secteur privé ont continué de collaborer pour empêcher l'EIIL d'exploiter les médias sociaux et Internet. Ils ont ainsi pris des mesures pour contrer les activités de propagande de l'EIIL, notamment grâce à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, en menant des campagnes de contre-propagande ou proposant un autre discours. Dans un communiqué *Trends alert* publié en novembre 2018³⁵, la Direction exécutive a noté qu'en raison de l'efficacité des mesures prises pour limiter l'utilisation des grandes plateformes de médias sociaux, l'EIIL avait désormais davantage recours à des plateformes plus petites et moins visibles pour ses besoins de stockage et de communication.

95. Étant donné que les petites plateformes technologiques sont moins à même de modérer les contenus ou de répondre aux demandes des États Membres dans le respect des droits de l'homme, la Direction exécutive a poursuivi sa collaboration avec elles,

³⁵ https://gallery.mailchimp.com/8343c3b932a7be398ceb413c9/files/ffbb7fe9-5a06-4390-8861-50e488ecad69/CTED_Trends_Alert_November_2018.pdf.

notamment dans le cadre de son initiative *Tech Against Terrorism*, afin de les sensibiliser aux risques éventuels et de leur fournir un appui pratique. En partenariat avec le Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme, elle a notamment organisé une série d'ateliers mondiaux dont les deux plus récents ont eu lieu à Tel Aviv en novembre 2018 et à Berlin en décembre 2018.

96. Les États Membres et les entités des Nations Unies ont continué de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives visant à lutter contre la propagande terroriste. L'UNESCO a poursuivi la campagne Unis pour le patrimoine qu'elle a lancée sur les médias sociaux pour lutter contre la propagande terroriste en mettant en avant des modèles à suivre dans le domaine de la protection de la culture et du patrimoine. *Redirect Method*, une initiative collaborative et multipartite, vise à recenser les publics intéressés par les messages de l'EIIL et à les réorienter vers des vidéos qui vont à l'encontre de ces messages ou proposent d'autres discours.

97. D'autres entités des Nations Unies ont aidé les États Membres à élaborer des plans d'action nationaux ou régionaux en matière de prévention de l'extrémisme violent. En septembre 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme a publié un guide de référence intitulé *Developing National and Regional Action Plans to Prevent Violent Extremism* qui présente des principes fondamentaux pouvant servir de lignes directrices aux gouvernements et aux organisations régionales qui souhaitent élaborer leurs propres plans d'action, comme l'a suggéré l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/291 et 72/284. La Direction exécutive, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'équipe de pays des Nations Unies au Mali ont appuyé le lancement d'une stratégie globale de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent au Mali et d'un plan d'action sectoriel pour 2018-2020.

IV. Observations

98. L'EIIL, qui continue de se transformer en un réseau clandestin doté de plusieurs organisations régionales affiliées mais d'une direction centralisée et qui dispose toujours d'armes et d'une expertise financière et informatique, a les capacités de se rapprocher de ses objectifs et de nuire aux efforts de stabilisation, réconciliation et reconstruction ainsi que de fourniture de services déployés par un gouvernement. Le système des Nations Unies continuera de fournir un appui aux États Membres pour faire face à ce défi.

99. Je me félicite des efforts faits par les États Membres pour endiguer le flux de combattants terroristes étrangers et pour faire face à ceux qui sont de retour dans leur pays d'origine et « relocalisés » avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies au moyen de projets axés sur les priorités définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2396 (2017), notamment les stratégies concernant les poursuites, la réadaptation et la réinsertion. J'invite le Bureau de lutte contre le terrorisme à offrir une tribune pour la mise en commun des compétences et des bonnes pratiques pertinentes, dans l'objectif de renforcer l'action commune pour qu'elle réponde aux besoins des États Membres.

100. Je trouve encourageant le renforcement de la coordination de l'aide fournie par les entités du système des Nations Unies aux États Membres, et j'espère que le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme permettra d'accroître encore ces efforts en appuyant la programmation et la mobilisation des ressources conjointes. Je demande également à tous les États Membres d'utiliser au mieux les compétences des diverses entités des Nations Unies mises à leur disposition dans le cadre de ce Pacte mondial et de tirer parti des prochaines manifestations régionales thématiques

consacrées à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et à la prévention de ces phénomènes, qui seront organisées dans le prolongement de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres tenue en juin 2018, pour mieux connaître ces compétence et solliciter un appui renforcé.
